

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.038

L'An Deux Mille Un, le 3 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

28 MARS 2001

DATE D'AFFICHAGE

28 mars 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoint

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

VOTE : UNANIMITE

Les articles L 123.4 à L 123.9 du Code de l'Action Sociale et de la Famille disposent que le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, des Membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des Membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la Commune.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration et élit les membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département, il est proposé de fixer à 15 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN, le Maire en étant de droit le président.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de fixer à 15 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que Monsieur le Maire en est de droit le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 avril 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS